

D 2022 28 03 033

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE, J. DAZIN, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, M. CHALENDAR

Absents : C. TOWNSEND, M. GRENIER,

Absents excusés: Michèle GALLET, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING

Procurations : Michèle GALLET à M. GALLET, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

### **15. Marchés publics – Attribution du marché d'acquisition d'un véhicule manuscopique pour les services techniques**

Les Services Techniques étant de plus en plus sollicités pour des opérations de manutentions, Willy DELAVENNE, adjoint aux travaux, propose d'acquérir un véhicule manuscopique.

Ce véhicule sera utilisé pour :

- Les opérations de manutention lors des manifestations
- Le rangement des équipements en hauteur au CTM afin d'optimiser les espaces au sol
- Les opérations de manutention du sel de déneigement
- Les opérations de manutention pour les espaces verts, chargement/déchargement des véhicules pour le terreau, le paillage, les plantations, ...
- Les opérations de manutention du mobilier urbain

L'acquisition de ce véhicule permettra notamment de répondre aux préconisations du Document unique d'évaluation des risques professionnels, validé en Comité Technique et en Conseil Municipal le 20 janvier 2020.

Afin qu'il puisse remplir toutes les fonctionnalités attendues, les accessoires suivants ont été demandés dans l'offre :

Accessoires :
• Fourche 1200mm
• Godet 4 en 1 sans dent (capacité entre 500 et 1000 kg)
• Crochet de manutention

Une publication a été faite via la plateforme des marchés publics de l'Ain et le site internet de la Commune, la date limite de réception des offres était le 16 mars 2022 à 18h.

Le budget prévisionnel est de 85 000 euros TTC

Cinq offres sont arrivées dans les délais impartis et leurs candidatures ont été jugées recevables.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2022-03033-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2022  
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Critère n° 1	Prix en euros HT	Prix en euros TTC	Note pondérée
PAYANT - neuf	66 700	80 040	31.78
BOSSON – occasion	53 000	63 600	40.00
BOSSON - neuf	83 000	99 600	25.54
DIMA SAS - occasion	74 000	88 800	28.65
UGAP - neuf	66 901.01	80 281.21	31.69

### Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, la commission MAPA qui s'est réunie le 21 mars 2022 a validé le classement suivant :

	BOSSON occasion	PAYANT neuf	UGAP neuf	BOSSON neuf	DIMA SAS occasion
Classement	1	2	3	4	5
Critère n° 1 Prix /40	40	31.78	31.69	25.54	28.65
Critère n° 2-1 Caractéristiques techniques générales /25	23	23	23	23	21
Critère n° 2-2 Accessoires et équipements /25	25	25	25	20	22
Critère n° 2-3 Délai de livraison /10	10	10	1.42	10	6.6
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>89.78</b>	<b>81.11</b>	<b>78.54</b>	<b>78.25</b>

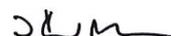
Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché d'acquisition d'un véhicule manuscritique d'occasion, avec l'entreprise BOSSON pour un montant de 53 000 euros HT, soit un montant de 63 600 euros TTC.

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2022.

Fait à Ornex, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 1<sup>er</sup> avril 2022  
Affiché le : 1<sup>er</sup> avril 2022

 Jean-François OBEZ  
MAIRE

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.